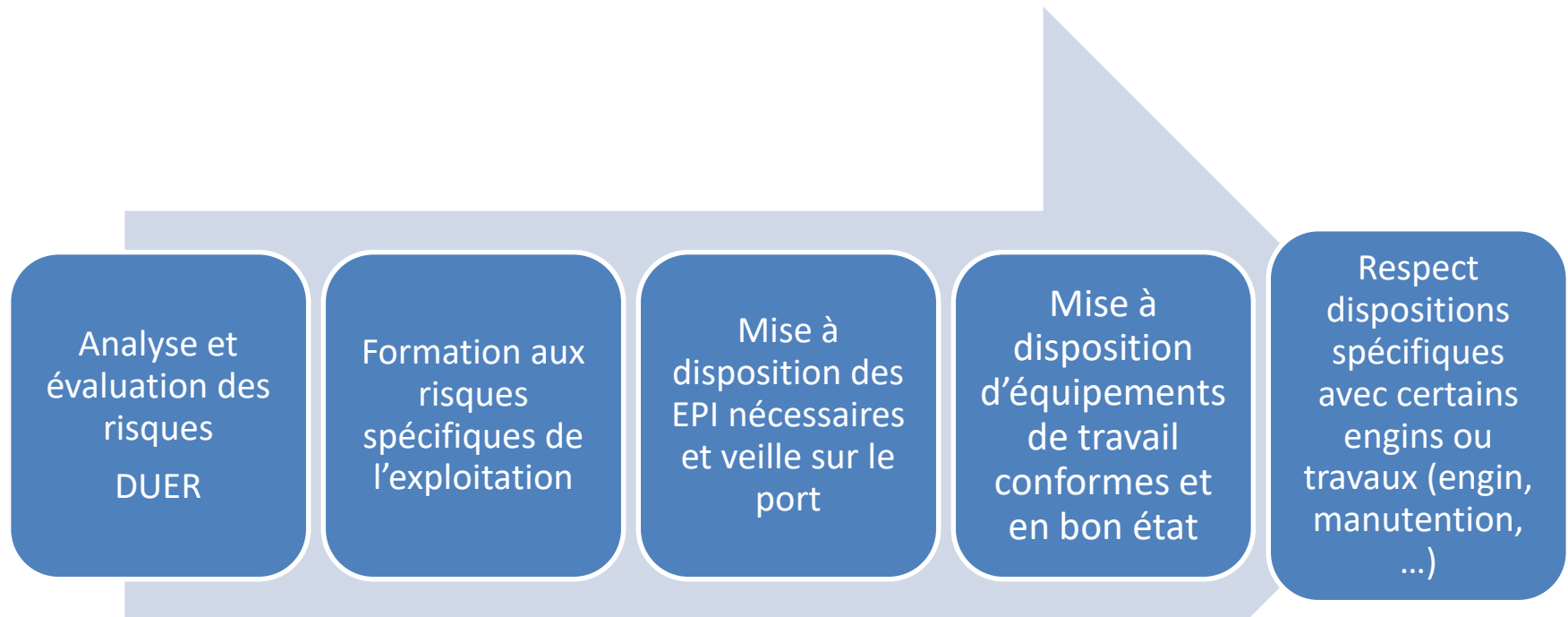


# OBLIGATIONS PRINCIPALES D'UNE EXPLOITATION ACCUEILLANT UN STAGIAIRE - APPRENTI



Faire appliquer les règles de sécurité  
Donner l'exemple

# Demande de dérogation

## soumise à l'accord de l'inspection du travail DREETS

### « machines et travaux dangereux »

## pour les jeunes de plus de 15 ans et moins de 18 ans

<b>DECLARATION DE DEROGATION</b> POUR LA REALISATION DE TRAVAUX REGLEMENTES, PAR LES JEUNES DE PLUS DE QUINZE ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE	
Etablissement ou entreprise : ..... SIRET : ..... Adresse : ..... Téléphone : ..... Mél : ..... Secteur (s) d'activité (s) ou code APE : .....	
NOM, Prénom du chef d'établissement ou d'entreprise : ..... Pour la ou les formation(s) suivante(s) :	
Indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des diplôme(s), sans les années	Indiquer ci-dessous la fonction ou la qualité de la personne chargée d'encadrer le jeune
-	
-	
-	
-	
-	
-	
Les travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fiches « filières » qui constituent l' <b>annexe 1</b> . → Une ou plusieurs fiches « filières » (annexe 1) dûment renseignées sont ainsi à retourner par les chefs d'établissements ou d'entreprises avec la présente déclaration.	
Les lieux de formation sont les suivants : .....	

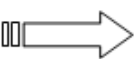
Travaux réglementés :  
dérogation pour  
jeunes travailleurs  
mineurs - Drets  
Grand-Est

1

## Cocher impérativement les travaux pour lesquels la déclaration est effectuée :

Liste des travaux interdits susceptibles de dérogation		Travaux effectués Cocher si OUI
Travaux exposant à des agents chimiques dangereux (ACD)	D. 4153-17* - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des <b>agents chimiques dangereux</b> définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>
	D. 4153-18** - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>
Travaux exposant à des rayonnements	D. 4153-21** - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>
	D.4153-22** - travaux susceptibles de les exposer à des <b>rayonnements optiques artificiels</b> et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452- 6	<input type="checkbox"/>
Travaux en milieu hyperbare	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R.4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et de levage	D. 4153-27 - <b>conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage</b>	<input type="checkbox"/>
Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant <b>l'utilisation ou l'entretien</b> : « 1° des <b>machines</b> mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des <b>machines</b> comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>
	D. 4153-29 - <b>travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt</b> , sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>
Travaux temporaires en hauteur	D. 4153-30 - utilisation d'équipements de protection individuelle permettant l'arrêt de chute dans les conditions et selon les modalités prévues à la section III du présent chapitre et à l'article R. 4323-61	<input type="checkbox"/>
	D. 4153-31 - montage et démontage d' <b>échafaudages</b>	<input type="checkbox"/>
Travaux avec des appareils sous pression	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des <b>appareils à pression</b> soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
Travaux en milieu confiné	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des <b>cuves, citernes, bassins, réservoirs</b> ; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un <b>milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.</b>	<input type="checkbox"/>
Travaux au contact du verre ou du métal en fusion	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de <b>métaux en fusion</b> et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>

\* : des informations concernant les agents chimiques dangereux sont disponibles dans l'annexe 2. L'utilisation de produits classés comburant et dangereux pour l'environnement est autorisée.



**2 Cocher ci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point 1 :**

Type d'équipement	Déclaration effectuée : cocher les machines
	Utilisation et / ou entretien
Aérateur malaxeur de lisier	<input type="checkbox"/>
Affûteuse	<input type="checkbox"/>
Aligneuse à cailloux	<input type="checkbox"/>
Andaineur	<input type="checkbox"/>
Aplatisseur	<input type="checkbox"/>
Appointeuse à piquets	<input type="checkbox"/>
Auto-chargeuse	<input type="checkbox"/>
Balayeuse	<input type="checkbox"/>
1 Benne ou remorque basculante	<input type="checkbox"/>

Type d'équipement	Déclaration effectuée : cocher les machines
	Utilisation et / ou entretien
Herse rotative	<input type="checkbox"/>
Machine à bêcher	<input type="checkbox"/>
Malaxeur d'aliments	<input type="checkbox"/>
Moissonneuse batteuse	<input type="checkbox"/>
Monte balles	<input type="checkbox"/>
Nettoyeur à grains	<input type="checkbox"/>
Nettoyeur à haute pression	<input type="checkbox"/>
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :	<input type="checkbox"/>
- meuleuse / disceuse	<input type="checkbox"/>

## L'interdiction reste maintenue pour :

- Le matériel non conforme aux dispositions du code du travail
- L'utilisation de produits toxiques sous certaines conditions